

# MISE À 2x2 VOIES DE LA RN17 ENTRE VIMY ET AVION



LA RN17 À AVION

*Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un programme général d'aménagement homogène et sécurisé de l'itinéraire Arras-Lens, qui recevra le statut de route express (route dont les accès directs des riverains sont interdits et l'accès des véhicules lents ou susceptibles de mettre en cause la sécurité des usagers est restreint).*

Ce projet s'établit sur **3,7 km** entre le carrefour giratoire terminant la déviation Thélus-Vimy et l'A211 au niveau d'Avion (échangeur dit des Glissoires).

## OBJECTIFS

La RN17 entre Vimy et Avion est accidentogène et ne permet pas, en l'état, d'absorber l'évolution du trafic estimée (risque de saturation).

Le projet de mise à 2x2 voies a ainsi pour vocation de :

- Améliorer les conditions de circulation
- Améliorer les conditions de sécurité sur cette section en supprimant les chocs frontaux
- Améliorer le cadre de vie des riverains en réduisant les nuisances engendrés par la RN17 (protections contre le bruit, protection de l'eau)
- Améliorer les échanges entre Arras et Lens par un aménagement homogène entre les deux agglomérations
- Etoffer le réseau routier national

L'ECHANGEUR AVION-RÉBUPLIQUE



## QUELQUES REPÈRES

### Le maître d'ouvrage :

L'Etat - Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie (MEDDE), représenté par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) Nord-Pas-de-Calais.

### Le financement :

22,5 M€ (comprenant les frais d'études, d'acquisitions foncières et les travaux).

Les études ont fait l'objet d'un co-financement Etat, Conseil régional Nord-Pas-de-Calais, Conseil général du Pas-de-Calais et Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL).

Les travaux seront financés dans le cadre du Contrat de Projets Etat-Région (CPER) 2014-2020.

### La suite :

Le bilan de cette concertation sera rendu public début 2014. Il sera notamment tenu à disposition du public en mairies de Vimy et d'Avion.

Les études préalables pourront alors être finalisées en vue de produire, pour l'été 2014, le dossier d'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP). Les travaux pourraient débuter en 2015.

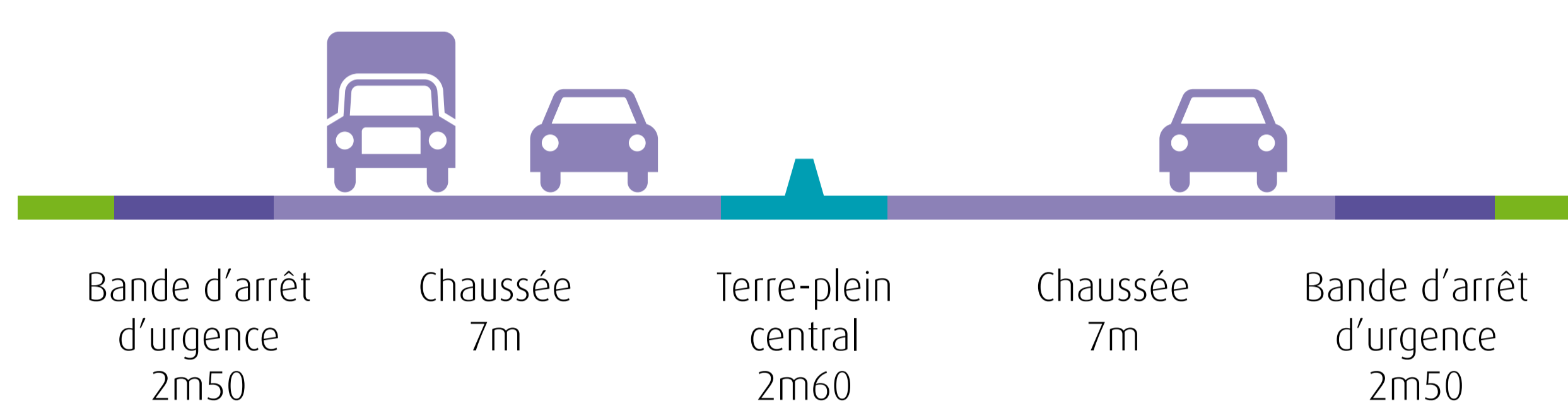
# LES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET



LA RN17 À VIMY

## PRINCIPE

Le projet prévoit la **mise à 2x2 voies** de l'ensemble de la RN17 entre Vimy et Avion avec un **terre-plein central infranchissable** et des **bandes d'arrêt d'urgence**.



## IMPLANTATION

La route actuelle sera **élargie par l'ouest, sur des emprises appartenant à l'Etat**. Aucune acquisition foncière ne sera donc nécessaire pour cet élargissement, sauf pour la réalisation d'un bassin d'assainissement en secteur agricole.

## VITESSE

La vitesse sera limitée à **110 km/h** en zone rurale et **90 km/h** en milieu urbain, pour assurer un meilleur niveau de sécurité et de fluidité.



## ITINÉRAIRE

Le projet est composé de deux sous-sections :

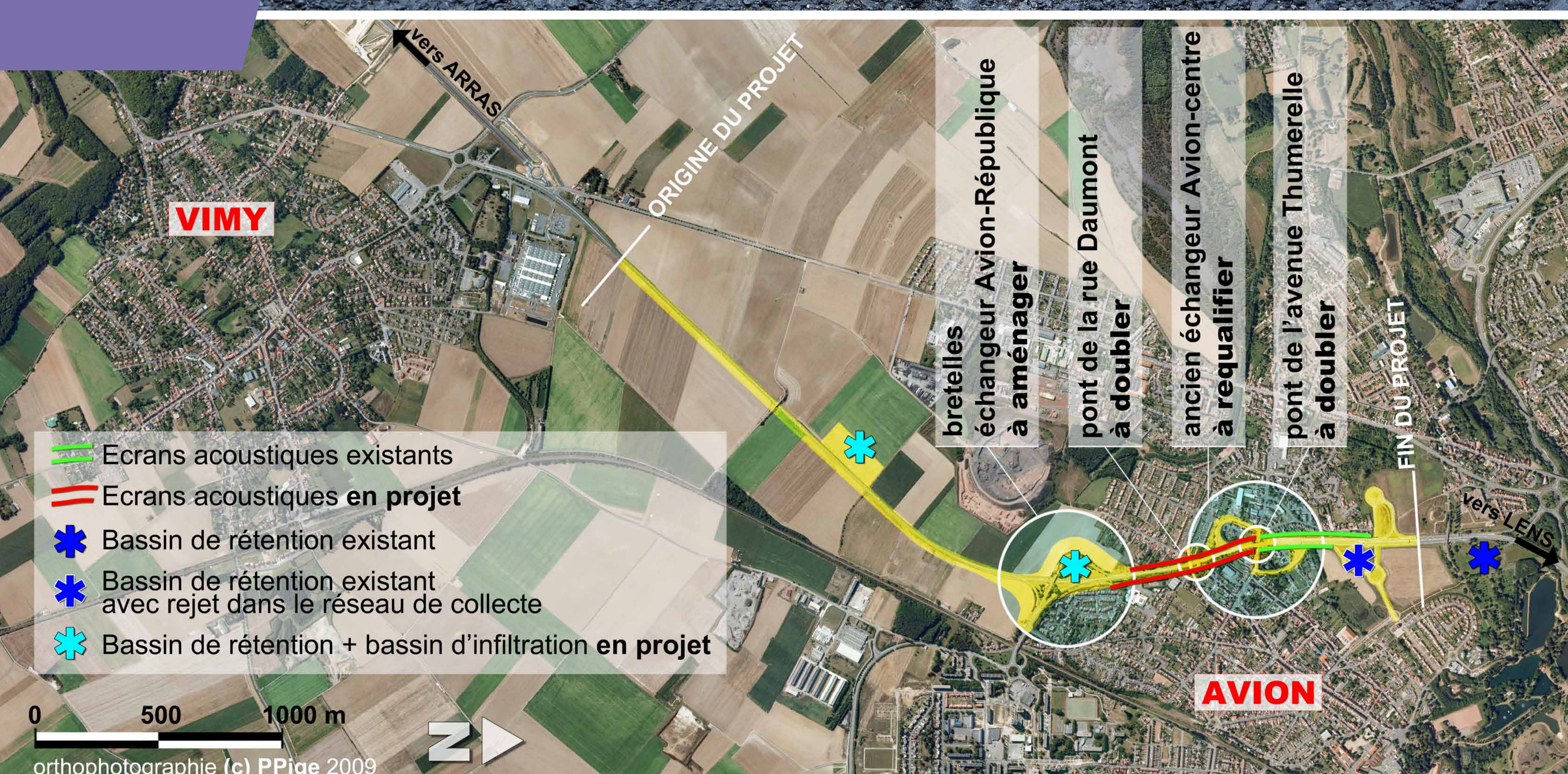
- la première, située en **secteur agricole**, entre le giratoire de Vimy et l'échangeur Avion-République, actuellement à 3 voies avec créneaux de dépassement ;
- la seconde, située en **secteur urbain**, entre l'échangeur Avion-République et l'A211, actuellement à 2 voies.

LA RN17 À VIMY

2



# LES AMÉNAGEMENTS PROPOSÉS



CARTE DES AMÉNAGEMENTS PROPOSÉS



PROPOSITIONS DE TRAITEMENT DES PONTS À DOUBLER

- Il n'y aura pas de création de nouvel échangeur. Seul un **aménagement des bretelles existantes de l'échangeur Avion-République** sera nécessaire.
- Sur le tracé, certains passages avaient, dès les années 1970, été calibrés pour une 2x2 voies et ne nécessiteront pas de travaux. Mais, **deux ponts** devront être créés en parallèle de ceux existants pour que la RN17 élargie puisse passer au-dessus de l'avenue Thumerelle et de la rue Daumont à Avion.
- Un **réseau d'assainissement étanche** et des **bassins de rétention des eaux pluviales et de traitement de la pollution** seront créés. Des **glissières** seront également installées pour éviter toute pollution accidentelle du captage du Bout des Fourques.
- Des **écrans antibruit** seront installés en zone urbaine dans le prolongement des écrans acoustiques existants. Pour 19 bâtiments cette mesure sera complétée par une amélioration de leur **isolation de façade** (au moyen de double vitrage acoustique).
- Des **aménagements paysagers** sont prévus pour accompagner l'implantation des bassins d'assainissement et pour assurer une bonne intégration de la RN17 dans Avion.
- Les **bretelles de l'ancien échangeur d'Avion-Centre seront supprimées**. Ce qui offrira des possibilités importantes de reconquête urbaine et permettra d'envisager un aménagement de qualité pour ce secteur.

LA RN17 À AVION (ANCIEN ÉCHANGEUR AVION-CENTRE)

